

Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
SAID SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
2 AVENUE DU CENTRE
78042 GUYANCOURT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (N) : 30 37 389 673 052
Déclarant 2 (N) : 30 37 389 674 053
Référence de l'avis : 25 78 A577577 43
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
APT 301 C/O MECHENANE FARID
6 PL LIEUTENANT COL BELTRAME
78190 TRAPPES
Numéro FIP : 780 86 12 2255859789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025
Identifiant service : 78046

BOUABID RAIF
OU BOUABID LOUIZA
329 RUE SEVESTRE
78370 PLAISIR

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
SAID SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
2 AVENUE DU CENTRE
BP 10070
78042 GUYANCOURT CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 16 763
Nombre de parts : 4,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
3				4,00
Détail des revenus				
Salaire.....	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaire des salariés des particuliers employeurs.....	11956			
Total des salaires et assimilés ²		6670		
Déduction 10% ou frais réels.....	11956	6670		
Salaire, pension, rente nets.....	- 1196	- 667		
	10760	6003		16763
Revenu brut global.....				16763
Revenu imposable.....				16763
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				16763
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :				
Plafond total de 2023.....		Déclar. 1	Déclar. 2	
		16741	16741	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		4114	4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....		+ 4114	+ 4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....		+ 4399	+ 4399	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.



Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2025

Impôt sur les revenus de 2024

N°fiscal : 30 37 389 673 052

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+	4637	+	4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	=	17264	=	17264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Taux personnalisés qui seront utilisés par vos organismes collecteurs (employeurs, caisses de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux individualisé pour le déclarant 1	0,00%
Taux individualisé pour le déclarant 2	0,00%

OU	
Si vous souhaitez opter pour le taux pour le foyer à la place des taux individualisés, rendez-vous sur impots.gouv.fr Ce taux pour le foyer sera alors le suivant :	
Taux pour le foyer	0,00%
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer	